

M.R.B.C. – A.A.T.L.
Monsieur Philippe PIEREUSE,
Directeur f.f.
Direction des Monuments et des Sites
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/réf. : HV/2043-0034
N/réf. : AVL/ah/BXL-3.3/s527
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc de Laeken. Projet de réhabilitation du Kattenberg. Remarques de la CRMS sur de l'esquisse d'intention préalable à l'élaboration d'un avant-projet. Dossier traité par M. Vanderlinden.

En réponse à votre courrier du 20 septembre 2012 sous référence, réceptionné le 27 septembre, nous vous transmettons les **remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 24 octobre 2012 concernant l'objet susmentionné.

La CRMS encourage le demandeur à poursuivre le travail sur la réhabilitation du Kattenberg vu l'urgence de remédier au problème d'érosion du sol. Elle préconise de donner priorité aux volets phytosanitaire et écologique, ainsi qu'à la gestion paysagère et la prise en compte de l'intérêt que présente le Kattenberg pour la scénographie du parc de Laeken. Dans l'objectif d'une réhabilitation durable, un équilibre devra être trouvé entre la régénération naturelle de la butte et son rôle récréatif.

Dans l'état actuel du dossier, la Commission peut difficilement se prononcer sur les réaménagements proposés. En effet, la remise en valeur du Kattenberg étant étroitement liée à la réflexion d'ensemble sur les parcs de Laeken et d'Osseghem, le projet devra être coordonné avec le plan directeur du parc de Laeken et certaines contradictions avec les études préalables effectuées dans le cadre de ce plan devront être levées (gestion des arbres et de la garenne, ouverture ou non de la butte au public, époque de référence).

Par conséquent, La CRMS demande plus de renseignements sur les options du plan directeur de manière à pouvoir évaluer le présent projet en pleine connaissance de cause. En attendant, elle attire l'attention sur les points suivants.

I. LE CONTEXTE

Le parc de Laeken revêt un intérêt particulier sur le plan historique et paysager et constitue un des seuls parcs du pays aménagé en *Style français*. Conçu vers 1875-1880, il est marqué par une composition hiérarchisée et unitaire intégrant des repères scénographiques, tel le Kattenberg –élément préexistant à la création du parc – et symboliques, comme le monument de la Dynastie.

Les vallonnements sont modelés au moyen de grandes pelouses à profils concaves et convexes produisant un effet d'ampleur. Les mouvements sont introduits dans le paysage par la trame de chemins soigneusement composée de lignes serpentantes.

Le parc subit d'importantes transformations pour l'organisation des Expositions universelles de 1935 et de 1958. En 1958, René Péchère signe le réaménagement du Kattenberg et y aménage une promenade sous forme de sentiers forestiers et de barrières rustiques, connue sous le nom de « Petite Suisse ». Le ruisseau existant à l'ouest de la butte est remodelé au moyen d'enrochements et marqué d'une retenue d'eau (l'actuelle mare). Ces éléments sont actuellement toujours visibles bien que le cours d'eau ait disparu.

Vers 2008-2009, le parc de Laeken a fait l'objet de recherches préalables à l'élaboration du projet de restauration et de requalification global du site, dont une étude phytosanitaire et bio-hydro-pédologique ainsi qu'une étude historique et paysagère poussée. Celle-ci développait certaines options de réaménagement, y compris pour le Kattenberg. Cependant, à ce jour, aucune synthèse globale n'a été fournie dans laquelle les conclusions des différentes études auraient été hiérarchisées. Dès lors, des contradictions apparaissent entre les propositions actuelles et les conclusions de certaines études préalables. L'époque de référence ne semble pas non plus clairement définie – d'où le problème de définir les options au vu de l'évolution historique du site.

Pour ces raisons, la CRMS demande plus de renseignements sur le plan directeur dont l'élaboration semble être arrivée en phase finale. Ceci devrait permettre de comprendre en quoi les interventions envisagées actuellement pour le Kattenberg se rapportent au projet de restauration global.

II. LE PROJET

L'esquisse d'intention pour la réhabilitation du Kattenberg a fait l'objet d'une présentation le 13/09/2012, suivie d'une visite des lieux le 15/10 dernier. Cette dernière a confirmé l'état de dégradation avancé de la butte et la perte que cela constitue sur le plan paysager. Les problèmes principaux qui se posent sont l'érosion du sol, la surpopulation des lapins, l'état phytosanitaire déplorable des plantations et le manque de lumière au sol. L'esquisse propose des pistes pour remédier aux problèmes phytosanitaires et écologiques et évoque la remise en valeur de la butte à travers une série de nouveaux aménagements. Elle appelle les remarques suivantes.

Le volet phytosanitaire

La gestion forestière prévoit des coupes de sécurisation et d'éclaircies qui équivaldraient à l'enlèvement de 50 % des hêtres. Une coupe à blanc serait prévue dans la zone nord et des éclaircies importantes seraient effectuées dans la zone sud. L'objectif serait de replanter une fûtée mélangée d'arbres 'pionniers' à croissance rapide (bouleau, frêne, saules) et d'espèces 'fortes' (hêtres et chênes). Au préalable, la population de lapins serait ramenée à un niveau normal, suite à quoi les versants érodés seraient plantés d'espèces à croissance rapide non appréciées par les animaux.

Cette proposition semble contradictoire avec les conclusions de l'étude phytosanitaire préalable qui proposait des abattages moins importants ainsi que la recolonisation des pentes du Kattenberg par la végétation naturelle. Sa pertinence doit dès lors être vérifiée sur base d'un ***constat phytosanitaire actualisé en tenant compte de l'intérêt paysager de la butte. Il s'agit d'un élément important de la scénographie du parc et le choix ainsi que la densité des arbres sont déterminants à cet égard. Pour respecter la continuité historique, les interventions devraient permettre au hêtre de rester l'essence dominante des massifs. Une diversification des espèces semble toutefois possible dans les trouées ainsi qu'en fonction de la colonisation par des espèces dites pionnières. La reconstruction de certaines perspectives au moyen d'abattages semble positive. Cependant ce point devra être évalué sur base des lignes de force du plan directeur et des conclusions de l'étude paysagère.***

Les propositions de réaménagement

L'esquisse évoque une série d'interventions comme la création de nouveaux chemins et de deux belvédères, l'aménagement des lisières et de jardins ombragés, ou encore le dégagement de la mare. Le projet prévoit également le remodelage et le réaménagement de l'avenue du Belvédère longeant le côté est de la butte, la création de zones de repos et la rénovation de la maison des jardiniers.

De manière générale, la recolonisation des pentes de la butte plaide en faveur de la fermeture du site au public. Or, le programme actuel prévoit d'augmenter l'attractivité par des aménagements divers qui draineraient des promeneurs supplémentaires vers le Kattenberg.

En raison de son profil accidenté – il s'agit d'une ancienne carrière – l'érosion de la butte constituera un défi pour la gestion sur le moyen et le long terme. D'ailleurs, la fermeture complète de la butte semble la première condition pour lutter contre sa (re-)colonisation par les lapins. Les aménagements devraient également être évalués sous cet angle tout en veillant à ne pas attirer davantage le public vers ce lieu fragile.

En tout état de cause, ces propositions semblent prématurées tant que l'on n'a pas remédié au problème urgent de l'érosion du sol et faute d'une réflexion globale sur les parcs de Laeken et d'Osseghem.

En outre, l'introduction de dispositifs « récréatifs » à cet endroit doit être mise en balance avec les options retenues pour l'ensemble du parc de Laeken. Ainsi, on peut s'interroger sur la pertinence d'aménager une aire de repos au pied du Kattenberg, du côté ouest, alors qu'en raison de son caractère relativement isolé, cette zone semblait destinée par l'étude paysagère à une aire de jeux.

La restitution et le remodelage de sentiers et de chemins ou la création de nouvelles liaisons **ne sont pas a priori exclues mais devraient être motivées en fonction des caractéristiques paysagères du parc et en relation avec le plan directeur.** L'échelle et la hiérarchie des chemins constituent, en effet, un élément important dans la composition du parc.

A ce titre, le chemin contournant le côté est constitue le vestige de l'avenue du Belvédère prolongée lors de l'Expo de '58 par la passerelle qui reliait les parcs de Laeken et d'Osseghem. **Son remodelage mérite une étude plus poussée car ni le rétrécissement de cet axe à 3 m, ni le traitement proposé, ne semblent tenir compte des rapports d'échelle caractéristiques du site.**

Enfin, l'ouverture du Belvédère nord soulève l'absence d'une époque de référence guidant les interventions. Il semblerait que la partie nord de la butte ait été conçue vers 1878. Or, l'étude historique émet des doutes quant à la manière dont cette partie du site a réellement été aménagée. De toute manière, cet élément avait disparu lors de l'Expo 58. Une réflexion concernant l'époque de référence s'impose donc pour permettre l'élaboration d'un projet qui soit cohérent sous cet aspect également.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

AATL – DMS : H. Vanderlinden, et par mail : M. Vanhaelen, Th. Wauters, N. De Saeger, L. Leirens /
AATL – DU : Fr. Timmermans, C. Defosse